



Académie des Sports de Glace Dijon Bourgogne
1 Boulevard TRIMOLET - Patinoire Municipal
21000 DIJON

NOM _____
Prénom _____
Section _____
Date de la demande _____

(Cadre réservé à l'ASGDB)

**Demande d'Inscription ANCIEN COMPETITEUR sections ARTISTIQUE et DANSE SUR GLACE
RENOUVELLEMENT LICENCE - Saison 2025-2026**

DOCUMENTS nécessaires complétés et signés - Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

☐ **Pour les Patineurs Mineurs**

- ☐ Le formulaire DEMANDE DE LICENCE
- ☐ Le REGLEMENT INTERIEUR
(1 exemplaire est à conserver par le licencié)
- ☐ Le formulaire DROIT A L'IMAGE
- ☐ Le QUESTIONNAIRE DE SANTE Obligatoire
Si une case **OUI** est remplie, un CERTIFICAT MEDICAL sera nécessaire ; il devra être **daté de moins de 3 mois** et préciser l'absence de contre-indication à la pratique d'un sport de glace.
- ☐ Le formulaire FICHE SANITAIRE DE LIAISON

☐ **pour les Patineurs Majeurs**

- ☐ Le formulaire DEMANDE DE LICENCE
- ☐ Le REGLEMENT INTERIEUR
(1 exemplaire est à conserver par le licencié)
- ☐ Le formulaire DROIT A L'IMAGE
- ☐ Un CERTIFICAT MEDICAL Obligatoire
Il devra être **daté de moins de 3 mois** et préciser l'absence de contre-indication à la pratique d'un sport de glace.
- ☐ **ETUDIANT MAJEUR** : une copie de la carte ETUDIANT ou du Certificat de Scolarité post-bac 2025-2026

COTISATION ANNUELLE incluant licence FFSG et assurance

200 € pour le 1er licencié

160 € pour le 2^{ème} licencié

154 € pour le 3^{ème} licencié

COTISATION ANNUELLE (paiement possible en 3 fois)

- ☐ **200 €** pour 1 licencié (ou 90€+55€+55€)
- ☐ **360 €** pour 2 licenciés (ou 140€+110€+110€)
- ☐ **514 €** pour 3 licenciés (ou 194€+160€+160€)
- ☐ **150 €** pour 1 licencié ETUDIANT MAJEUR (60€+45€+45€)

INFO REGLEMENT

(réservé à l'ASGDB)

FORFAITS MENSUELS incluant la PPG : 1 séance de glace = de 45mn à 1h30 / 2 séances de glace à partir de 1h30 et plus

Nombre de séances hebdomadaires
2 séances

Forfait Sept.
31 €

Forfait Oct. à Avril
42 €

Forfait Mai
50 €

*** 1 Forfait Mai =**
Glace Gala Mai
+ PPG Mai + PPG Juin

REGLEMENT Cotisation & Forfaits → règlements pour la saison sportive à verser AVANT LE 1^{ER} OCTOBRE 2025

► Plusieurs moyens de paiement sont proposés (pas de paiement par carte bancaire)

- ☐ **Chèque Bancaire** : à l'ordre de l'ASGDB
- ☐ **Espèces** (un récépissé sera délivré par l'ASGDB, comme attestation de paiement)
- ☐ **Virement Bancaire** : à effectuer entre le 24 et le 28 de chaque mois en précisant la nature du virement (ex : cotisation...) et transmettre l'ordre de virement effectué à l'ASGDB par mail : asgdb@bbox.fr

IBAN : FR76 1213 5003 0008 7743 1384 223 (Caisse d'Epargne)

► L'association est agréée

- ☐ Chèques Vacances (ANCV)
- ☐ PASS SPORT 2025-2026
- ☐ CAF
- ☐ Coupons Sports
- ☐ Up Sports et Loisirs
- ☐ AIDE DE LA VILLE

Médecin du sport : Dr SERVER - Adresse : Point Médical, Rond-Point de la Nation, 21000 Dijon - Tel. 03 80 78 83 48

Le Bureau Directeur